

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune**Séance du 17 mars 2025**

| | |
|------------------------------------|---|
| Membres en exercice : 11 | Date de la convocation: 11/03/2025 <i>dix-sept mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY</i> |
| Présents : 9 | Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Bernard HILAIRE, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX |
| Votants: 10 | |
| Pour: 10 | |
| Contre: 0 | Représentés: Madame Solène MOUNIER représentée par Monsieur Joseph ARZALIER |
| Refus de vote 0 | Excusés: |
| Abstentions: 0 | Absents: Madame Nathalie BREYSSE-BRUN |
| | Secrétaire de séance: Monsieur Denis JOURDAN |

Objet: Schéma directeur de l'éclairage public : remplacement de luminaire(s) qui seront équipé(s) de LED - DE_2025_006

Monsieur le maire rappelle la délibération du 14 septembre 2019 concernant le transfert de compétence de l'éclairage public au SDE07.

Monsieur le Maire donne le détail des premiers éléments chiffrés pour le remplacement de 52 luminaires (sur les 52 de la commune) qui seront équipés de lampe « LED ». Le programme réalisé permettra une baisse importante de la consommation d'énergie.

- Le cout estimatif de l'opération s'élève à 60 000€ HT (financé à 50% par le SDE07).
- Auquel il convient d'ajouter 2,5% de frais de maîtrise d'ouvrage soit : 1 500€ payable en une fois au procès-verbal de réception des travaux.
- Le cout restant à la charge de la commune s'élèverait à 30 000€ à étaler sur 5 ans soit 6 000€ par an (+ 1 500€ à régler en une seule fois) à inscrire au budget de l'année....
- Economie sur la puissance installée : 3.15kW (diminution 63%)
- Economie sur la puissance consommée : 16 536.1 kW/h (diminution de 78%)
- Aujourd'hui (énergie + maintenance) : 5 446€/an
- Pendant 5 ans (énergie + maintenance + investissement) : 7 775€
- Ensuite (énergie + maintenance) : 1 775€/an

Le conseil municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide de :

VALIDE le lancement de l'opération de l'éclairage public qui sera conduit par le SDE07

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 007-210703260-20250317-DE_2025_006-DE

S²LOW

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le 17/03/2025

Le Maire : Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance : Denis JOURDAN

A black ink signature of Denis Jourdan is written in a cursive style.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié